

Compte rendu du Conseil municipal du 28 janvier 2009

Le Conseil municipal, dûment convoqué par lettre du 22 janvier 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2009 sous la présidence de M. Patrick Decolin, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Mme Chiocchia a été élue secrétaire de séance.

Étaient présents (17) : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Pruvost, Derkaloustian, Mme Paisant, MM. Éric Richard, Alain Richard, Mmes Chiocchia, Duwer, MM. Etcheverry, Menveux, Lecaille, Mme Le Gluher, MM. Decombes, Dessoude, et Mmes Déchamps et Gibier.

Absents ayant donné procuration (8) : M. Jozeau à Mme Fontanier, Mme Antoine à M. Decolin, M. Caron à M. Pruvost, M. Chebak à Mme Duwer, Mme Dumortier à M. Éric Richard, Mme Bagur à Mme Chiocchia, Mme Piana-Borci à Mme Paisant, Mme Lafortune à M. Derkaloustian.

Absents excusés : Mme Berségol, M. Delrue

Monsieur Pruvost souhaite que l'on rajoute à son intervention lorsqu'il à évoqué que « le nombre de commerçants à fortement diminué à Luzarches ces quinze dernières années » la phrase suivante : « ce qui à eu pour conséquence une stagnation voire un recul des ressources liées à la taxe professionnelle ».

M. le Maire donne son accord à cette demande.

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2009 est ensuite approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2009-04 : DM n°2 Budget annexe Eau potable

À la demande du receveur municipal nous devons modifier notre section fonctionnement pour tenir compte de la réforme du traitement des ICNE sur la comptabilité M49.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Rappel BP 2008	42 396,32	42 396,32
Chapitre 002		
002		-925,87
Chapitre 011		
6063	-925,87	
TOTAL BP 2008	41 470,45	41 470,45

Le Conseil
après en

délibéré, adopte à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget annexe eau potable au niveau du chapitre.

Délibération n°2009-05 : DM n°2 Budget annexe assainissement

À la demande du receveur municipal nous devons modifier notre section fonctionnement pour tenir compte de la réforme du traitement des ICNE sur la comptabilité M49

Section de fonctionnement

municipal,
avoir

	Dépenses	Recettes
Rappel BP 2008	154 148,67	154 148,67
Chapitre 002		
002		-2 080,60
Chapitre 011		
6063	-2 080,60	
TOTAL BP 2008	152 068,07	152 068,07

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement au niveau du chapitre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.